

www.saint-alyre.net

LES CONTRIBUTIONS FAMILIALES 2021-2022

ECOLE

COLLEGE

LYCEES

CLASSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

20 rue Sainte George 63037 CLERMONT-FERRAND

Téléphone : 04 73 3170 30 Messagerie : institution@saintalyre.net





CONTRIBUTIONS FAMILIALES MENSUELLES et PRESTATIONS PARA SCOLAIRES 2021-2022 PAR ENFANT

CONTRIBUTIONS FAMILIALES MENSUELLES (sur 10 mois)

Les tarifs sont établis en fonction du nombre d'enfants à charge et des revenus

	NOMBRE ENFANTS A CHARGE AU 01/09/2020			
REVENU IMPOSABLE DE L'ANNEE 2020	1	2	3	4 et +
A - jusqu'à 17 000 €	72 €	69 €	65 €	63 €
B - 17 000 € - 28 000 €	92 €	89 €	86 €	83 €
C - 28 000 € - 42 000 €	102 €	99 €	97 €	90 €
D - + de 42 000 €	104 €	101 €	98 €	92 €

+ un fonds de mutualisation des activités éducatives de 7,6 € par mois/10 mois

Cette somme couvre l'ensemble des dépenses liées aux activités scolaires diverses afin d'éviter désormais tout appel de fonds aux familles (ne comprend pas les photos et livres scolaires)

Si vous vous situez dans les grilles A, B, C, nous vous demandons de bien vouloir fournir au dossier d'inscription ou au dossier de rentrée une copie de votre avis d'imposition sur les revenus imposables de 2020. En l'absence de justificatifs des revenus, le tarif de la tranche D sera appliqué.

En cas de changement de situation familiale et de ressources depuis 2020, merci de bien vouloir contacter la directrice de l'école pour une étude de votre dossier.

Le nombre d'enfants retenu sera le nombre d'enfants à charge au 1er septembre 2021.

5 enfants et plus : gratuité à partir du 5e enfant inscrit quel que soit son niveau école, collège, lycée.

Classes d'accueil et petites sections : les familles dont l'enfant fréquente uniquement l'école le matin bénéficient d'une réduction de 40 % sur la contribution familiale.

Les élèves de l'école bénéficient d'un enseignement musical de qualité inclus dans leur emploi du temps.

L'assurance scolaire est prise en charge par l'établissement.

Les déclarations d'accident ou de sinistre doivent être déposées dans les 48 heures au secrétariat de l'école.

SERVICES MENSUELS: GARDERIE - ETUDES DIRIGEES:

Un service de garderie est proposé aux familles **gratuitement le matin** à partir de **7H30** et le soir jusqu'à **17H00**.

MATERNELLE		PRIMAIRE	
Garderie du soir : 18,20 €/mois A partir de 17H00 jusqu'à 19H00 maximum**		Garderie du soir : À partir de 17H00 jusqu'à <u>1</u> 9	18,20 €/mois * 9H00 maximum**
		Étude dirigée - Aide aux d 1 fois/semaine 2 fois/semaine 3 fois/semaine	evoirs de 17H00 à 18H00 12,20 €/mois 22,20 €/mois 30,30 €/mois

^{*:} Aux enfants du primaire inscrits en études et en garderie il est accordé une remise de 50 % sur le tarif de la garderie

^{** :} Au-delà de 19H00, il sera facturé un montant forfaitaire de **20 €** par heure et par dépassement.

CANTINE PRIMAIRE-MATERNELLE:

Le ticket repas	6.15 €

Paiement en ligne sur le site **ECOLE DIRECTE** ou à l'accueil de l'école

FRAIS OPTIONNELS ANNUELS:

Activités Péri-Educatives sur « le temps de midi » :	
Chorale	
Sport et Santé	61,00 €/an pour
Détente - Relaxation - Concentration	1 activité / semaine
Chinois	91 €/an pour 2 activités
Conte	

Cotisation Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL)	21.00 €/an
L'Institution Saint-Alyre propose une préparation aux examens de l'Université de Cambridge, de l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement supérieur. Les frais de formation s'élèvent à	112 €/an 26 €/an

MODALITES DE FACTURATION : voir modalité de règlement ci-après

La facture est envoyée sur votre espace sur Ecole Directe

Contribution familiale mensuelle x 10 mois.

La contribution familiale fait l'objet d'une seule facture annuelle adressée par internet sur école directe en début d'année scolaire (courant octobre) à chaque famille. **Tout mois commencé est dû.**

L'adhésion à l'APEL est fortement recommandée, toutefois si vous ne souhaitez pas adhérer veuillez le signaler sur la fiche situation de début d'année scolaire afin qu'elle ne vous soit pas facturée.

Une réduction exceptionnelle peut être demandée. Le dossier de demande d'aide aux familles est à retirer auprès de Mme CAILLY-MOINS avant le 11 septembre 2021.

COLLEGE ET LYCEE

CONTIBUTION FAMILIALE 2021-2022 SUR 10 MOIS

	COLLEGE	LYCEES	INTERNAT
Contribution Mensuelle	97 €	103 €	361 €¹
Cautions livres, internat	80 €²	80 €²	100 €³
Rentrée des dimanches soir/an			222 €
Rentrée des dimanches soir – Arrivée occasionnelle			22,50 €

FRAIS OPTIONNELS

CHAM option voix 6e - 3e

Cotisation association de parents d'élèves de l'enseignement (APEL)

Pass'découverte / an (activités sportives du mercredi après-midi)

Préparation aux examens de l'Université de Cambridge, au

Préparation aux examens de l'Université de Cambridge, a Cervantès, au Goethe Institute et HSK1-2-3

Frais de formation

• Support (manuels, fichiers, ...)

• Frais d'inscription aux examens sont à régler ultérieurement

65,70 € / mois 21 € / an **150 €**

111€ / an 36 € / an

80 € à 150 € suivant le niveau

L'association sportive propose des activités sportives dont un pass'découverte pour les activités du mercredi aprèsmidi.

L'assurance scolaire est prise en charge par l'établissement

Les déclarations d'accident ou de sinistre doivent être déposées dans les 48 heures auprès du responsable pédagogique.

REDUCTIONS ACCORDEES SUR LA CONTRIBUTION FAMILIALE:

L'institution Saint-Alyre aide les familles nombreuses. Elle accorde deux types de réductions sur la contribution familiale qui se cumulent.

Réduction sur le nombre d'enfants à charge :

Une réduction pour enfants à charge au 1er septembre 2021, moins de 18 ans ou étudiants de 18 à 21 ans, est accordée **sur la contribution familiale**, sur présentation du livret de famille et d'une attestation d'inscription en enseignement supérieur pour les étudiants

Enfants à charge	3	4	5	6	7	8
Taux de réduction	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %

Les frais d'internat s'ajoutent à la scolarité.

² La caution forfaitaire pour les livres scolaires est facturée en une seule fois, elle est incluse dans la facture annuelle et sera conservée durant le cursus de l'élève. A chaque restitution annuelle du lot de livres un dédommagement pourra être facturé en cas de livres abîmés ou non rendus.

³ La caution forfaitaire pour l'internat est facturée en une seule fois, elle est incluse dans la facture annuelle et sera conservée tant que l'élève conservera son statut d'interne. En fin d'année scolaire, il pourra être facturé des frais en cas de dégâts constatés et de perte de cadenas.

Réduction en fonction du nombre d'enfants inscrits à Saint-Alyre :

A partir de 3 enfants inscrits à l'Institution Saint-Alyre, il est accordé une réduction forfaitaire sur les contributions d'externat dès qu'ils sont au collège ou au lycée.

3 enfants	Réduction de 100€ (sur l'aîné, collégien, lycéen ou étudiant)
4 enfants	Réduction de 250€ (150 € sur l'aîné + 100 € sur le cadet : collégien, lycéen ou étudiant)
5 enfants et plus	Gratuité à partir du 5ème enfant quelque soit son niveau, école, collège, lycée et réduction de 250 € (150 € sur l'aîné + 100 € sur le cadet en secondaire ou supérieur).

Une réduction exceptionnelle peut être demandée. Le dossier de demande d'aide aux familles est à retirer au service comptabilité avant le 11 septembre 2021.

En toute circonstance exceptionnelle, vous êtes invités à prendre rendez-vous avec le Chef d'Établissement afin de convenir d'une solution.

MODALITES DE FACTURATION - ECOLE - COLLEGE - LYCEES :

La contribution familiale fait l'objet d'une seule facture annuelle adressée sur ECOLEDIRECTE en début d'année scolaire (courant octobre) à chaque famille. **Tout mois commencé est dû**.

L'adhésion à l'APEL est fortement recommandée, toutefois si vous ne souhaitez pas adhérer veuillez le signaler sur la fiche situation de début d'année scolaire afin qu'elle ne vous soit pas facturée.

Une facture de régularisation annuelle est émise en juillet pour les reliquats de cantine, les régularisations liées aux contributions familiales et aux restitutions de livres et de caution.

Le solde dû est prélevé entre le 10 et 15 juillet, pour les familles qui ont opté pour le prélèvement mensuel. S'il s'agit d'un avoir, vous recevrez un virement en juillet.

Pour les familles qui règlent leur facture par chèque, le solde dû est à payer à réception de la facture.

MODALITES DE REGLEMENT ECOLE - COLLEGE - LYCEES :

Possibilités de paiements de la facture annuelle :

1. paiement en un seul versement :

A réception de la facture, par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de : l'Institution Saint-Alyre (merci de noter au dos de votre chèque la référence figurant sur la facture)

2. paiement en 3 versements : montant de la facture annuelle divisé par 3

1/3 à la rentrée scolaire

1/3 le 1_{er} janvier

1/3 le 1_{er} avril

Par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'institution Saint-Alyre (merci de noter au dos de votre chèque la référence figurant sur la facture)

3. paiement en 10 prélèvements : le 8 de chaque mois

En 10 fois dont 2 prélèvements en septembre et octobre de 80 €. Le solde sera réparti sur 8 mois de novembre à juin.

4. paiement en espèces :

Le paiement en espèces est accepté, un reçu vous sera délivré.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Contributions Familiales 2021-2022

Les frais d'assurance scolaire font l'objet d'un contrat établissement souscrit par l'institution. Ils sont compris dans les frais de scolarité et couvrent les activités scolaires, extrascolaires et durant les périodes de stage.

BTS MCO BTS SAM BTS GESTION DE LA PME	1ère et 2ème année	<u>1.585</u> €
PREPA ECOLES DE COMMERCE option ECONOMIQUE	1ère et 2ème année	<u>1.150 €</u>

FRAIS ANNEXES	
Accès au service de santé de l'université Clermont-Auvergne Préparation aux examens de l'Université de Cambridge :	8,50 € / an
First Certificate Advanced Business Frais de formation Support (manuels, fichiers,) Frais d'inscription aux examens sont à régler ultérieurement	111 € / an 36 € / an 80 € à 150 € suivant le niveau
Certification Voltaire – Frais d'examen	25 €

MODALITES DE FACTURATION

La contribution familiale fait l'objet d'une seule facture annuelle adressée, sur École Directe, en début d'année scolaire (courant octobre) à chaque famille.

Confirmation d'inscription :

<u>Un chèque d'arrhes de 280 € non remboursable</u> est demandé par étudiant(e), il sera encaissé début juillet et viendra en déduction du paiement de la facture annuelle. En cas de départ tout trimestre commencé est dû.

MODALITES DE REGLEMENT

1. Paiement en un seul versement :

A réception de la facture, par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de : l'Institution Saint-Alyre (merci de noter au dos de votre chèque la référence figurant sur la facture).

2. Paiement en 2 versements : montant de la facture annuelle divisé par 2

A réception de la facture et le 1^{er} janvier Par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'institution Saint-Alyre (merci de noter au dos de chèque la référence figurant sur la facture).

- 3.Paiement en 10 prélèvements_dont 2 prélèvements en septembre et octobre de 80 €. Le solde sera réparti sur 8 mois de novembre à juin.
- 4. Paiement en espèces : Le paiement en espèces est accepté, un reçu vous sera délivré.



120 €

Plusieurs formules de demi-pension

L'institution Saint-Alyre propose plusieurs formules de demi-pension, formules qui devront être confirmées après à la rentrée des classes et la communication des emplois du temps. L'objectif poursuivi est clairement de permettre aux familles de gérer au plus près leur budget demi-pension.

Ces formules seront effectives du **20/09/2021 au 10/06/2022**. En dehors de cette période, le repas sera facturé 6,61€, quel que soit le statut des élèves. Les montants des frais de restauration durant ces deux périodes seront à payer sur École Directe.

Attention, les jours de demi-pension sont des jours fixes de la semaine qui doivent être impérativement précisés afin de pouvoir effectuer toutes les prises en compte nécessaire. Tout passage en dehors du ou des jours choisis fera l'objet d'une facturation complémentaire au prix du repas occasionnel de 7€.

Les repas non pris en raison des voyages scolaires, stages, ..., seront déduits, hors frais fixes, sur la facture de régularisation de fin d'année.

Une franchise de 8 jours et appliquée à toute absence pour maladie. A la demande écrite des parents, une réduction sur les jours complémentaires au-delà de la franchise est faite sur la base de 5 € par repas.

DEMI-PENSIONS	Période effective du 20/09/2021 au 11/06/2022
Demi-Pension 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)	972,00 €
Demi-Pension 4 jours	773,00 €
Demi-Pension 3 jours	595,00 €
Demi-Pension 2 jours	397,00 €
Demi-Pension 1 jour	199,00 €
Repas occasionnels pendant la période 20/09/2021 au 10/06/2022	7€

Le Changement de régime ne peut être autorisé en cours de l'année scolaire.

Le changement de régime est exceptionnel et relève de l'autorisation du Chef d'Établissement.

MODALITES DE REGLEMENT DE LA CANTINE

Goûters

Le forfait demi-pension des élèves du Collège et des Lycées figure sur la facture annuelle.

Les jours non choisis et les repas hors forfait de septembre et juin sont à payer sur EcoleDirecte.

Les élèves externes du secondaire et tous les élèves de maternelle et primaire doivent alimenter à l'avance leur compte de restauration :

- Par carte bleue, sur le site EcoleDirecte, porte-monnaie restauration.
- Par chèque ou espèces, à l'accueil de l'École ou Collège/Lycée.

Le Sweat Saint-Alyre



Prix: à partir de 20 €

